



DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE

POLICIER MUNICIPAL EN BRIGADE DE NUIT (H/F)

GRADE : Filière sécurité – Gardien-Brigadier ou Brigadier-Chef Principal – Catégorie C

A 25 minutes de Paris, la ville de Meaux (56 000 habitants), ville la plus peuplée de Seine et Marne, est la ville-centre de la Communauté d'Agglomération du pays de Meaux (110 000 habitants). Le territoire de Meaux est un véritable poumon vert qui abrite un formidable patrimoine culturel. Une ville animée toute l'année et qui ne cesse de se développer ! A Meaux, le bien-vivre ensemble et la sécurité sont une priorité.

Au sein d'une direction comptant 180 agents, dont 83 policiers municipaux, vous serez placé sous l'autorité du chef de la brigade de nuit afin de participer activement au maintien de la tranquillité, de la sécurité, du bon ordre et de la salubrité publique, sur le territoire de la Ville de Meaux. La brigade de nuit est composée de 28 agents.

MISSIONS :

- Mise en œuvre et application des pouvoirs de police du Maire
- Recherche et constatation d'infractions aux lois et règlements relevant de la compétence du policier municipal
- Surveillance générale du territoire communal, intervention dans le cadre du flagrant délit
- Sécurisation des manifestations organisées par la collectivité, des abords des établissements scolaires, des marchés
- Assurer une relation de proximité avec la population et les différents partenaires locaux de sécurité
- Participation à des opérations conjointes avec la Police Nationale
- Toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement du service

COMPÉTENCES :

Bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire, maîtrise de l'outil bureautique, aisance rédactionnelle, aptitudes au travail d'équipe, capacité d'écoute et de dialogue, capacité à gérer des situations d'urgence et de conflit, rigueur professionnelle, disponibilité, sens aigu du service public, maîtrise de soi

MOYENS:

Moyens de déplacement : patrouilles véhiculées ou pédestres

Armement : catégorie B (PSA 9 mm, LBD et G.A.I.L.) et D (matraque télescopique et G.A.I.L.)

Equipements de protection individuelle : gilets pare-balles, casques, boucliers

Equipements informatiques : logiciel métier, verbalisation électronique, caméras individuelles, accès SNPC/SIV/SI FOURRIERE

Autres moyens : radiocommunication, géolocalisation des patrouilles, cinémomètre, éthylotest, dispositif de dépistage de drogues

Formations : la ville de Meaux dispose d'un formateur interne (MMA/MBTPI). 3 séances de tir/an, séances de GTPI.

CONDITIONS :

Permis B indispensable

Lieu de travail : Ville de Meaux

Temps de travail et congés :

Semaine 1 : 2 jours de travail (mercredi / jeudi)

Semaine 2 : 5 jours de travail (lundi / mardi / vendredi / samedi / dimanche)

Vacations de 18h30 à 4h30 ou de 20h00 à 6h00

18 CA et 6 RTT

Les + : participation mutuelle ou prévoyance (contrat labellisé), forfait mobilité durable, CET, adhésion CNAS (www.cnas.fr), COS : service de billetterie à tarif réduit, bons rentrée scolaire, amicale de la Police Municipale.

CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE

Candidature à adresser (lettre de motivation + CV + dernier arrêté)

A Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines

Hôtel de Ville, BP 227, 77107 MEAUX CEDEX - recrutement@meaux.fr